
FSMA_2012_18 du 16/10/2012

Désignation des personnes clés : formulaires à utiliser par les IRP pour la notification à la FSMA

Champ d'application:

Institutions de retraite professionnelle

Résumé/Objectifs:

Le présent guide pratique rassemble les formulaires qui peuvent être utilisés lors de la désignation du commissaire agréé/de la société de révision agréée, de l'actuaire désigné, du liquidateur, d'un membre d'un organe opérationnel, du compliance officer et de l'auditeur interne.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe les formulaires qui peuvent être utilisés par l'IRP lors de la désignation :

- du commissaire agréé/de la société de révision agréée ;
- de l'actuaire désigné ;
- du liquidateur ;
- d'un membre d'un organe opérationnel ;
- du compliance officer ;
- de l'auditeur interne.

Nous vous conseillons d'utiliser ces formulaires. Ils ont été rédigés à la demande d'un certain nombre de personnes concernées et font office de fil conducteur ou d'aide pour l'IRP.

Les formulaires doivent être téléchargés par l'IRP dans la plateforme de communication eCorporate sous la rubrique correspondante, à savoir :

- V.01. Proposition de désignation/renouvellement commissaire agréé ;
- V.02. Proposition de désignation actuaire ;
- V.03. Proposition de désignation liquidateur ;
- V.04. Formulaire désignation d'un membre d'un organe opérationnel ;
- V.05. Désignation compliance officer ;
- V.06. Désignation auditeur interne.

Nous insistons sur le fait que pour chaque désignation d'un commissaire agréé/d'une société de révision agréée, d'un actuaire désigné ou d'un liquidateur, l'approbation préalable de la FSMA est requise. Par conséquent, les formulaires doivent nous être transmis avant que la décision de désignation ne soit prise.

Il est également important de porter, sans délai, à la connaissance de la FSMA toute modification aux données communiquées. Les formulaires peuvent également être utilisés à cette fin.

La version électronique des formulaires est disponible sur le site web de la FSMA (www.fsma.be) ou peut être obtenue auprès du secrétariat du service « *Contrôle des IRP et des pensions complémentaires* » (pensions@fsma.be).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Jean-Paul SERVAIS

- Annexes : - FSMA_2012_18_1 / Formulaire concernant les commissaires agréés et les sociétés de révision agréée*
- *FSMA_2012_18-2 / Formulaire concernant la désignation d'un ou plusieurs actuaires désignés*
 - *FSMA_2012_18-3 / Formulaire concernant la désignation d'un liquidateur*
 - *FSMA_2012_18-4 / Formulaire concernant la désignation d'un compliance officer*
 - *FSMA_2012_18-5 / Formulaire concernant la désignation d'un auditeur interne*
 - *Formulaire concernant la désignation d'un membre d'un organe opérationnel¹*

¹ Correspond à l'annexe à la lettre uniforme du 23 mai 2007.